

# LA LETTRE



## DES

# COUZANAIS

Communauté de communes



Bulletin d'information de la commune de SAIL-SOUS-COUZAN  
<http://www.sail-sous-couzan.com>

Novembre 2013 – N° 17

Mesdames, Messieurs, chers Couzanais,

Si nous avons réuni, le 20 septembre dernier, parlementaires, élus, responsables d'administrations, entreprises, associations, bénévoles, parents,... c'était pour inaugurer notre école publique, qui nous tient tout particulièrement à cœur, et qui est le fruit d'une belle dynamique communale pour faire revivre nos campagnes, qui le méritent. C'était aussi une manière de remercier publiquement tous nos partenaires qui ont apporté leur pierre à la réalisation et à la rénovation de ces locaux.

Une école qui se ferme, c'est un peu de démocratie qui s'en va. Une école qui s'ouvre, c'est un peu d'espoir en l'avenir qu'on insuffle à nos petites communes rurales. Après avoir vécu douloureusement une fermeture de classe en cours du mandat précédent, notre commune a eu en effet la très grande chance d'obtenir en 2011 l'ouverture d'une 5ème classe au sein de notre regroupement pédagogique avec la commune de Leigneux.

Depuis 2008, les élus avaient tous la volonté de réaliser ce projet ambitieux qui faisait l'unanimité autour de nous. Mais ne nous leurrions pas : cela n'a été rendu possible que grâce à la détermination et l'engagement sans faille du conseil municipal, de la bonne volonté de l'Education Nationale, et enfin grâce à de précieux soutiens financiers.

Je ne voudrais pas trop vous accabler sous le poids des chiffres et des bilans. Mais sachez tout de même que le coût des travaux (non arrêté à ce jour) s'élève à 919 212 € HT. Pour les financer en grande partie, et afin de ne pas trop grever notre budget communal, nous avons reçu un total de 501 000 € soit 54 % d'aides de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional, de notre Sénatrice, Cécile CUKIERMAN et de notre sénateur Jean-Claude FRECON. Je tiens particulièrement à remercier ces généreux donateurs qui ont permis de mener à bien notre projet scolaire.

La reconstruction et la restructuration de notre école est le fruit d'un important travail de concertation entre les enseignants, l'équipe pédagogique, les délégués de parents d'élèves, le personnel municipal, les élus, et le conseil d'école.

Nous avons œuvré avec notre architecte Emmanuel CREMONESE et son équipe d'ingénierie, le bureau de contrôle DEKRA, les entreprises suivantes : ARCHIMBAUD (maçonnerie) ; REYNAUD (charpente/couverture) ; MDF (menuiserie) ; D'ARTS ET DE MATIERES (plâtrerie/peinture) ; REY (plomberie/chauffage) ; CHEVALIER (carrelage) ; GAYRAUD (électricité) ; Carrières VIAL (démolition VRD) ; CUISSON (métallerie) ; LOIRE ASCENSEUR (ascenseur) et bien sûr avec notre directrice d'école Caroline GOUTTEBROZE et son équipe Béatrice BREJON, Florence FERON.

Et encore un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé et permis la concrétisation de ce beau projet.

Le Maire, Ludovic Buisson.

## Conseil municipal du 28 mai 2013

### Réalisation d'un totem – demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale 2013

Un devis a été demandé à l'entreprise INDIGO pour la réalisation et la pose d'un totem qui serait installé à l'entrée de la commune. Ce totem comportera le logo de la commune ainsi que les différents commerces disposant d'un pas-de-porte ; cette réalisation serait susceptible de recevoir une aide financière du Conseil Général, au titre de l'enveloppe cantonale 2013. Le devis établi par l'Entreprise INDIGO s'élève à 2 400€ HT.

La demande de subvention est approuvée.

### Achat d'une tondeuse – demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale 2013

Il convient de prévoir le remplacement de la tondeuse susceptible de recevoir une aide financière du Conseil Général, au titre de l'enveloppe cantonale 2013. Le devis établi par l'EURL Christian ROCHE s'élève à 1 797.66€ HT. La demande de subvention est approuvée.

### Contrat communal simplifié (COCS)

Lors de sa réunion du 25 mars 2013, la Commission permanente du Conseil Général a approuvé les termes du Contrat Communal Simplifié (COCS) de la commune et a retenu :

- 1-Réfection du bâtiment de la source d'eau gazeuse (captage) pour 2013.
- 2-Réfection réseaux et aménagement voirie « route de St-Just » pour 2014
- 3-Abribus Place du bois d'Amour pour 2015.

L'enveloppe prévisionnelle de participation financière du Conseil Général sera de 88 855€ pour l'ensemble des 3 projets.

### Convention de mise à disposition de terrains pour passerelle de la baume

Les travaux de réfection de la passerelle de la Baume sont terminés. Ces travaux ont été financés par la Communauté de Communes du Pays d'Astrée. M. le Maire informe le conseil qu'une convention de mise à disposition de terrains est nécessaire avec la CCPA. La convention est acceptée.

## Conseil municipal du 11 juillet 2013

### Personnel communal

M. le Maire propose à l'assemblée de recruter un agent technique dans le cadre d'un Contrat aidé. Cet agent effectuera l'entretien de locaux (école, mairie, camping) et la régie du camping municipal. Proposition acceptée.

### Cantine municipale – tarifs communaux 2013-2014

Il convient de procéder à la revalorisation des tarifs de la cantine municipale. Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs des repas à 2.60€ pour les enfants et à 4.30€ pour les enseignants ou adultes.

### Garderie périscolaire – tarifs communaux 2013-2014

Il convient de procéder à la revalorisation des tarifs de la garderie. Les tarifs :

Nombre d'enfants	Durée 1H	Durée 30 min	Durée 15 min
1	1,92 €	0,96 €	0,48 €
2	1,63 €	0,81 €	0,40 €
QF < 750€	1,28 €	0,64 €	0,32 €
QF < 600€			
3 et +	1,28 €	0,64 €	0,32 €
QF < 750€	1,06 €	0,53 €	0,26 €
QF < 600€			

### Programme de voirie 2013 – réfection de la couche de roulement du chemin des granges

Il est nécessaire de procéder à la réfection de la couche de roulement du chemin des granges. Après ouverture des plis suite à la consultation d'entreprises et après examen des offres, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le devis proposé par la SARL SEVAL CHAZELLE TP d'un montant HT de 54 177€.

### Réfection des façades de l'église Saint-André – approbation de marché d'un montant de 123 533.92€ HT

Lot 1 : Echafaudage, entreprise 2B2G

Lot 2 : Enduits – Maçonnerie : entreprise Tradition Savoir Faire

Lot 3 : Sondages d'évaluation des peintures murales, entreprise Héritage laboratoire

Lot 4 : Métallerie : entreprise Atelier Thomas Vitraux

### Lotissement les Oréades – prix du M<sup>2</sup>

Cette délibération annule et remplace celle du 16 février 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix du M<sup>2</sup> à 31.90€ TTC

## Conseil municipal du 10 septembre 2013

### **Reconduction d'une ligne de crédit à court terme**

Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire / Haute-Loire une ouverture de crédit à court terme de 400 000 € destinée à faciliter l'exécution budgétaire dans l'attente de versement de subventions. Ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements et d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts budgétés.

### **Personnel communal**

Les emplois du temps du personnel effectuant l'entretien de l'école ont été modifiés compte tenu de la fin des travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche et de l'extension des surfaces à entretenir.

Le Conseil municipal autorise son Maire à augmenter de 23H à 27H les horaires hebdomadaires de M<sup>me</sup> MASSON.

### **Restructuration et extension de l'école primaire – Démolition / réseaux divers**

Le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 concernant le lot n°8 : DEMOLITIONS RESEAUX DIVERS d'un montant de 6 893.80 € HT. Cette plus-value prend notamment en compte des travaux rendus nécessaires : décapage terre végétale, terrassement de rochers vers église, raccordement d'EP et bétonnage de TVC d'EP de la toiture église, raccordement du bief, drains périphériques entourés de galets, remblaiement côté église, modification réseau téléphone du Centre de secours.

### **Modification des canalisations de chauffage - Hôtel restaurant les Sires de Sémur - Demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale 2013**

Des travaux de modification des canalisations de chauffage à l'Hôtel Restaurant Les Sires de Sémur doivent être réalisés avant l'hiver. Le Conseil Municipal approuve le devis de l'Entreprise M3GH d'un montant de 6 923.80 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite une aide financière auprès du Conseil Général au titre de l'enveloppe cantonale 2013.

### **Mise à disposition de la salle d'évolution de l'école primaire pour la saison 2013-2014**

L'association Tout en Danse ne dispose d'aucun local pour dispenser ses cours. Cette année, environ 80 adhérents de tout âge sont inscrits. Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition exclusive de la salle d'évolution de l'école primaire à l'association Tout en Danse pour l'année scolaire 2013-2014.

Cette mise à disposition est très règlementée : chaque adhérent devra prendre connaissance du règlement d'utilisation et le signer. L'Association Tout en Danse devra laisser les locaux en état de propreté. Toute infraction au règlement pourra remettre en cause la mise à disposition de cette salle.

### **Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants - Cette délibération annule et remplace celle du 27 septembre 2006**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation et charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## Conseil municipal du 3 octobre 2013

### **Restructuration et extension de l'école primaire – Charpente et couverture**

Le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 concernant le lot n°2 : charpente et couverture d'un montant de - 2 342.50 € HT.

Cette moins-value prend en compte des travaux suivants : suppression de la volige sous préau, suppression de couverture tuiles remplacée par capteurs solaires, traitement de l'ancien plancher de la mairie

### **Restructuration et extension de l'école primaire – plomberie sanitaire chauffage VMC**

Le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 concernant le lot n°5 : plomberie sanitaire chauffage VMC d'un montant de 4 199.36 € HT.

### **Restructuration et extension de l'école primaire – plâtrerie peinture**

Le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 concernant le lot n°4 : Plâtrerie Peinture d'un montant de 1 0 257.02 € HT

### **Remplacement d'une chaudière et d'un préparateur ECS gaz - Demande de subvention**

Le remplacement de la chaudière et d'un préparateur ECS gaz qui se trouvent à la résidence « Le colombier » est à réaliser avant l'hiver. Le Conseil Municipal approuve le devis de la SA REY d'un montant total HT de 15 015.60 € et sollicite une aide financière auprès du Conseil Général au titre de l'enveloppe cantonale 2014.

### **Acquisition de mobilier spécifique de bibliothèque - Demande de subvention**

Dans le cadre des futurs locaux de la bibliothèque, il est nécessaire d'acquérir du mobilier spécifique. Des devis ont été demandés à divers fournisseurs spécialisés.

Il a été décidé de retenir le devis de l'Entreprise Borgeaud Bibliothèque pour un montant total de 12 934.20€ HT.

Le Conseil Municipal sollicite une demande d'aide à l'acquisition de mobilier spécifique de bibliothèque, cette aide s'élevant à 70% du montant de la dépense hors taxes (aide plafonnée à 7000€).

### **Renouvellement de la taxe d'aménagement sur le territoire communal**

Par délibération du 15 novembre 2011, la Taxe d'aménagement a été instaurée sur le territoire communal. Le Conseil Municipal décide de renouveler un taux de 2 % sur le secteur délimité au lotissement Les Oréades et de renouveler un taux de 4% partout ailleurs sur la commune, d'afficher cette délibération ainsi que le plan en mairie.

## Nouveau dans la commune

Franck **DUFOUR** Conseiller, vendeur

Cosmétiques naturels à base d'aloë-vera, parfum, maquillage, compléments alimentaires, bijoux, diététiques et santé.

2, impasse les portes de Couzan

04 77 24 54 22

[www.parfums-beaute.net](http://www.parfums-beaute.net)

Société **PIIWA** - Pierre-Louis GONON

Développeur Web – Gérant

32, route de St-Georges

06 07 103 107

[www.piiwa.fr](http://www.piiwa.fr)

## Civisme

### Divagation de chiens

Il est rappelé que la divagation des chiens et des chats est interdite.

Est considéré comme divagant tout chien qui en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître. Tout chien divagant sera conduit en fourrière, le coût du transport étant facturé au propriétaire.

### Déjections canines :

Dernièrement de nombreux excréments canins ont été ramassés aux abords de l'école (jusque devant les portes). Nous vous rappelons que les propriétaires des chiens doivent ramasser les excréments.

**Cela n'est plus tolérable !** Pensez aux enfants, aux personnes âgées, etc...

## Supérette CASINO

Après une réponse positive de l'enseigne VIVAL (Groupe CASINO) qui nous annonçait une reprise de l'épicerie Casino sous la forme d'une franchise, conduite et portée par un candidat très intéressé et motivé par ce type de commerce, la direction de VIVAL a décidé de stopper ce projet de reprise d'épicerie (malgré un montage financier « viable » et un franchisé très sérieux) en raison de la présence d'un plancher bois sur une partie du local commercial qui, selon la direction, ne présente pas toutes les garanties nécessaires pour accueillir du public.

Le propriétaire du local et la direction de Vival ne sont pas parvenus à se mettre d'accord quant aux travaux de renforcement de ce plancher bois à réaliser et ni l'un, ni l'autre ne souhaitent les financer.

Les élus, soucieux de retrouver une épicerie rapidement dans le village, recherchent un local commercial et accompagnent les candidats intéressés.

## Travaux

### **Camping**

Modification du local sanitaire pour la mise en place d'un ballon d'eau chaude suite à l'installation de panneaux solaires thermiques.

Mise en place d'un compteur d'eau. Remplacement de trois coffrets de branchement électrique.

### **Réservoir du bourg**

Remplacement de vannes de vidange et de fermeture ; nettoyage d'un réservoir.

### **Captages et réseaux d'eau potable**

Réfection des captages d'eau potable (étanchéité, maçonnerie, peinture).

Réfection de réseaux d'eau potable (hameau de Cremière et du chemin des Granges) ainsi que la voirie.

Changement de bouches à clé et alimentations (plomb), réparation de nombreuses fuites sur le réseau.

### **Voirie**

Création d'une plate forme au chemin de Couzan. Suite à l'orage du 6 Août 2013, entretien de chemins et curage des réseaux d'eaux usées (chemin des Pins Boulange et rue des rives du Lignon).

Mise en place d'un abribus place du Bois d'Amour.

### **Divers**

Modification des canalisations de chauffage entre la chaufferie et la nourrice des radiateurs de l'hôtel restaurant « Les Sires de Semur ». Réfection des façades de l'église Saint André.

## Repas des anciens



Cette journée, organisée comme chaque année par la commune et le CCAS a permis à nos anciens de se retrouver au centre culturel pour un repas dansant très convivial animé par Guy Grange,

Le repas a été préparé et servi par Corinne et Hervé Bellion. Les desserts ont été confectionnés par Blandine et Sébastien Delorme

## Intercommunalité

### Le point architecture conseil : un conseil adapté et gratuit

Vous voulez construire, agrandir, aménager, transformer ou rénover votre habitation, votre exploitation agricole, votre lieu d'activité... Vous souhaitez assurer une bonne insertion de votre projet dans le milieu environnant : le lieu d'implantation, son orientation, la qualité des espaces et des panoramas...

Vous aimeriez obtenir une aide à la définition de vos besoins, à la lecture des règles de construction, mais aussi connaître les intervenants bâtisseurs : architectes, ingénieurs, constructeurs, entrepreneurs... Le point d'accueil architecture conseil répond à toutes ces questions

Un architecte vous écoute et vous conseille M. Alain GAUBERT, architecte D.P.L.G.

Des permanences sur rendez-vous le 2<sup>ème</sup> lundi après-midi de chaque mois de 15h à 19h.

Les lundis 9 décembre 2013, 13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 16 juin, 21 juillet 2014 dans les locaux de la Communauté de Communes au 17 rue de Roanne à Boën sur Lignon.

**Pour prendre rendez-vous : 04.77.97.72.48**

### Création d'un service de transport à la demande accompagné

**L'ADMR Maison des Services envisage la création d'un service de transport à la demande accompagné.**

Un service pourquoi ? Pour permettre à des personnes isolées, n'ayant pas accès à d'autres moyens de transport, de se déplacer pour faire des courses, aller chez le médecin ou tout simplement rendre visite à des amis.

Le transport accompagné c'est quoi ? Ce service reposera sur un réseau de bénévoles chargés de conduire un véhicule et d'accompagner les personnes dans leurs déplacements dans un rayon de 20km autour de Boën. Il s'agira de les transporter d'un point A (leur domicile par ex.) à un point B (la gare routière par ex.) : On appelle cela du transport en porte-à-porte. Attention : ce service est différent d'un taxi « classique » puisque les personnes seront accompagnées dans leurs déplacements.

Un service pour qui ? Dans un premier temps, seront concernées les personnes de plus de 60 ans ou toutes personnes souffrant de handicap et ne pouvant se déplacer seules.

**C'est une initiative reposant sur le bénévolat.** Si vous avez du temps à consacrer aux autres, si vous souhaitez vous impliquer dans un projet innovant au service du territoire et de ses habitants, si vous souhaitez permettre à des personnes de sortir de l'isolement, n'hésitez pas à solliciter l'ADMR Maison des Services 10 place Mandrillon 42130 BOEN.

**Tel : 04 77 24 19 69 ou 04 77 96 23 60**

**Mail : [ccambray@paysdurfe.fede42.admr.org](mailto:ccambray@paysdurfe.fede42.admr.org) ou [chbriat@rivesdulignon.fede42.admr.org](mailto:chbriat@rivesdulignon.fede42.admr.org)**

### Les écoles de la communauté de communes à la piscine et au gymnase

La communauté de communes du Pays d'Astrée finance en totalité les frais de fonctionnement et de transport pour les classes se rendant à la piscine de Feurs « Forez Aquatic ». En moyenne, les classes ont 12 séances à la piscine.

De même pour les classes se rendant au complexe sportif intercommunal, les frais de transport et de fonctionnement sont assumés en totalité par la communauté de communes, hors éventuel encadrant extérieur spécifique.

Pour l'année scolaire 2012/2013 écoulée, il en a coûté près de 57 000 euros pour la piscine et un peu plus de 11 000 euros pour le complexe sportif (hors frais de fonctionnement, personnel, charges ...).

# LOTISSEMENT

# "Les Oréades"

## LOTS A VENDRE

31.90€ TTC le m<sup>2</sup>

Surfaces de 800 à 1400 m<sup>2</sup>

Tél. MAIRIE SAIL-SOUS-COUZAN

04 77 24 52 62

### Etat civil

<b><u>Naissances :</u></b>	Juillet 2013 :	BRUYNINCK Danny BAJARD Louane
	Septembre 2013 :	POYET Maël
	Novembre 2013 :	VIALLO Lucie FUCHET DE SA Naomi
<b><u>Mariage :</u></b>	Août 2013 :	JOANNARD Jean-Paul et MAYOUD Raymonde
<b><u>Décès :</u></b>	Avril 2013 :	ESCOFFIER Annie
	Juillet 2013 :	DEVEAUX Joseph LAURENDON Thérèse BRUCHET Henriette
		CROZET Jean
		Août 2013 :
	Septembre 2013 :	PERRETON Jean-Paul
	Novembre 2013 :	DOITRAND France

### Agenda

Samedi 30 novembre.....Concours de belote de l'AS Couzan à 17H au centre culturel.

Samedi 7 décembre.....Distribution des colis des anciens.

Samedi 7 décembre.....Vente de sapins de Noël par le Sou des écoles.

Dimanche 8 décembre.....Fête des illuminations avec marrons et vin chaud offert par le Comité des Fêtes.

Dimanche 15 décembre.....Marche organisée par le Comité des Fêtes au profit du téléthon.

Mercredi 18 décembre.....Vente de sapins de Noël par le Sou des écoles.

Dimanche 19 janvier.....Concours de belote du Sou des écoles.

**Cet agenda a pour but d'informer le mieux et le plus tôt possible les Couzanais. Il est important que les associations du village nous informent des dates pour les prochains événements ou manifestations qu'elles souhaitent organiser.**

[mairie.accueil@sail-sous-couzan.com](mailto:mairie.accueil@sail-sous-couzan.com)

Nous vous rappelons également qu'un guide trimestriel des manifestations existe pour le territoire de la communauté de communes. Il est disponible en mairie et dans les différents lieux d'accueil au public. Ce guide constitue une réelle opportunité d'attirer à chaque événement, un plus grand nombre de personnes. N'oubliez pas de transmettre vos dates à l'Office de Tourisme du Pays d'Astrée : [ot.pays-astree@wanadoo.fr](mailto:ot.pays-astree@wanadoo.fr)